



Les perspectives des fonds structurels européens au-delà de 2020

Plus de 300 représentants des administrations de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques et de la société civile ont évoqué, le 28 novembre à Marseille, l'avancement de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens, et échangé sur les perspectives d'avenir. Convaincus de l'utilité des fonds européens et de leur apport en réalisations concrètes, les participants ont réaffirmé la nécessité d'un cadre budgétaire ambitieux pour l'après 2020.

Organisé par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le séminaire réunissait les acteurs du partenariat national des fonds européens structurels et d'investissement⁽¹⁾. Il avait pour objectif de dresser le bilan et d'explorer les perspectives d'avenir de la programmation de développement régional de l'Union européenne. Un des principaux messages de cette journée a été de plébisciter de façon unanime la reconduction des fonds et le maintien d'une éligibilité de toutes les régions sans exclusive.

Concernant le bilan, les participants se sont félicités de l'effet positif de la politique des fonds structurels constaté sur le rapprochement du PIB entre États membres. S'il faut bien entendu poursuivre dans cette voie, ils ont néanmoins considéré qu'il fallait renoncer à accorder une priorité (trop) massive aux États membres les plus en retard. La politique régionale européenne doit être

tout autant au service de la compétitivité (et de la performance) que de la cohésion de l'ensemble des territoires (dimension sociale). À l'appui de cette proposition vient le constat généralisé de territoires en voie de marginalisation dans toutes les régions. Sur ce point capital, le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a été catégorique et a annoncé qu'il défendrait le principe du maintien de l'éligibilité aux fonds de toutes les régions.

« Les lourdeurs administratives imposées aux régions par l'État restent trop importantes. »

Autre aspect satisfaisant du bilan, celui de la délégation de l'autorité de gestion aux régions. Ces dernières ont pris ce rôle avec sérieux et responsabilité. Pour cela, la Commission européenne a mis à leur disposition des outils de gestion qu'elles ont la possibilité d'adapter mais au risque de perdre une lisibilité harmonisée d'une région à l'autre. Si elles se déclarent satisfaites, tout comme la Commission, les régions confirment néanmoins que l'emprise des services de l'État reste importante sous forme de lourdeurs administratives qui leur sont imposées. Par exemple, consacrer près d'une demi-journée à se procurer un certificat d'hébergement auprès d'un bénéficiaire d'un programme social qui est parti-

UN BILAN 2014-2020 ALARMANT

Le bilan dressé au 30 juin 2017 des crédits engagés au titre des divers fonds fait ressortir un niveau de sous-consommation critique : 26 % pour le FEDER, 39 % pour le FSE, 22 % pour le FEADER et 11 % pour le FEAMP, soit une moyenne totale de 29 %. Cette consommation mitigée des crédits s'expliquerait en bonne partie par une publication tardive des règles communautaires d'encadrement des procédures financières. Cela a parfois conduit à reprendre de fond en comble de très nombreux dossiers en cours de montage. Il a ainsi fallu recontacter les porteurs de projets pour leur demander d'adapter leurs dossiers en conséquence.

Pour certains programmes, le niveau des crédits engagés est tel qu'il risque de passer aux oubliettes dans la prochaine période de programmation. Ainsi, les crédits engagés dans les programmes LEADER, en principe dotés de 700 millions d'euros pour la période 2014-2020, ne sont engagés qu'à 0,7 %, en raison semble-t-il des dysfonctionnements dans le système de candidature en ligne Osiris...

culièrement difficile à joindre, sous peine de voir invalider tout le dossier.

La demande de simplification est donc forte et unanime. Un élément de simplification évoqué à plusieurs reprises consisterait à ramener l'obligation de dégageant d'office (suppression des crédits en cas de dossier inerte) de l'année $n+3$ à $n+2$. Mais si la Commission se dit également d'accord sur le principe de simplification et d'allègement des contrôles, elle confirme que la rigueur reste nécessaire.

En conclusion, le commissaire général à l'égalité des territoires, Jean-Benoît Albertini, a tiré les leçons de ce bilan en préconisant pour l'après 2020 de faire plus efficace, plus cohérent et plus simple.

La Commission devrait rendre publiques ses propositions de perspectives financières (2020-2026 ?) en mai 2018... autant dire demain. On sait d'ores et déjà que le Brexit aura pour effet de diminuer le PIB de l'UE de 15 % environ et de lui soustraire un contributeur net non négligeable, ce qui pressurise d'autant les montants qui pourront être mobilisés au profit des fonds. Une prise de conscience semble néanmoins se dessiner parmi les 27 États membres restants quant aux résultats obtenus par la politique des fonds structurels (qui représentent seulement 1 % du PIB de l'UE) qui sont non seulement précieux mais aussi insuffisants. Ils pourraient donc être enclins à produire un effort financier supplémentaire. Espérons qu'il soit substantiel.

(1) Ils sont au nombre de quatre : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).